

Résumé

La formation CACES® R484 – Catégorie 1 vise à initier ou perfectionner les stagiaires à la conduite en sécurité de ponts roulants à commande au sol. Elle se décline en trois formats : débutant, expérimenté, ou recyclage, selon le niveau du candidat. Elle se conclut par l'examen CACES® nécessaire pour exercer ce métier.

Public et prérequis

Toute personne, sans expérience professionnelle dans la conduite des ponts roulants et portiques, amenée à conduire un pont roulant ou portique dans l'exercice de ses fonctions.

Notre référent handicap est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités d'adaptation des formations et le cas échéant les orienter vers nos partenaires

- Savoir lire, écrire et parler français.
- Être âgé d'au moins 18 ans (ou nous fournir la déclaration de dérogation aux travaux réglementés pour les jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans).
- Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un engin avant de s'engager dans un processus de formation et/ou de test CACES®.
- Le(s) candidat(s) devront disposer des EPI nécessaires sur le site d'évaluation et à minima chaussures de sécurité, casque, gants, protections auditives et d'un vêtement rétroréfléchissant.
- Aucune expérience professionnelle dans la conduite des ponts roulants et portiques concerné par ce programme n'est requise

Les objectifs

Connaître la réglementation ainsi que les risques relatifs à la conduite en sécurité des ponts roulants et portiques et valider l'épreuve théorique Utiliser en sécurité les ponts roulants et portiques et valider l'épreuve(s) pratique(s) Obtenir le CACES® pour la ou les catégories et options concernées par les tests

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Méthodes pédagogiques

Articulé autour de plusieurs méthodes, expositive, démonstrative, interrogative, active et expérientielle en salle en interactivité avec le groupe associant des exercices pratiques en situation de travail. Chaque candidat doit se présenter avec son kit d'équipement de protection individuelle (casque, gants, chaussures de sécurité, protections auditives, lunettes de protection et d'un vêtement rétroréfléchissant).

Moyens pédagogique

Si formation en inter sur un des sites est fourni :

Une salle de formation équipée de tables, chaises, tableau blanc, un ordinateur, un vidéo projecteur, un stylo et un support pédagogique stagiaire par participant et un plateau technique comprenant le ou les engins correspondant à la(ux) catégorie(s) concernée(s) par la convention en adéquation à l'annexe 1, chapitre 4 de la R484 ainsi que tous les moyens en adéquation à l'annexe

RÉFÉRENCE
HSEPSE300158

CENTRES DE FORMATION
CHALON-SUR-SAÔNE, DIJON

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Formation 21-71

- 682 jeunes formés par an
- 291 contrats d'alternance à pourvoir
- 769 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat
- Savoir être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en filots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

3 CENTRES en Bourgogne

4 de la R484 de la CNAM.

Fourni par votre entreprise :

Un kit d'équipements de protection individuelle par candidat adapté à celui-ci comprenant : casque, gants, chaussures de sécurité, protections auditives, lunettes de protection et d'un vêtement rétroréfléchissant

Si formation en intra sur le site de votre choix.

Fourni par votre entreprise :

Une salle de formation équipée de tables, chaises, tableau blanc et une zone d'évolution comprenant le ou les engins correspondant à la(aux) catégorie(s) concernée(s) par la convention en adéquation à l'annexe 1, chapitre 4 de la R484 ainsi que tous les moyens en adéquation à l'annexe 4 de la R484 de la CNAM demandés par l'annexe 3 de la convention, à nous retourner signées avant la formation.

Un kit d'équipements de protection individuelle par candidat adapté à celui-ci comprenant : casque, gants, chaussures de sécurité, protections auditives, lunettes de protection et d'un vêtement rétroréfléchissant;

Modalité d'évaluation

Évaluation théorique sous forme de QCM et évaluation pratique réalisée en situation de travail en adéquation avec l'annexe 3 de la R484 CNAM.

Modalités d'accès

Notre référent handicap est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités d'adaptation des formations et le cas échéant les orienter vers nos partenaires

L'accès à cette formation peut se faire sur inscription individuelle, par le biais d'un financement par un employeur, via le CPF, ou encore sur orientation de Pôle emploi ou d'un autre prescripteur. Un test de positionnement ou un entretien peut être réalisé pour valider la pertinence de l'entrée en formation selon le profil du candidat.

Contenu de la formation

PARCOURS PEDAGOGIQUE :

Formation théorique en salle commune à toutes les catégories (3 heures 30) - suivant le référentiel de connaissances théoriques (annexe 2 de la R484 CNAM).

Thème A - Connaissances générales ;

Thème B - Technologie des ponts roulants et portiques ;

Thème C - Les principaux types de ponts roulants et portiques (les catégories de CACES®) ;

Thème D - Notions élémentaires de physique ;

Thème E - Capacité des ponts roulants et des portiques ;

Thème F - Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques ;

Thème G - Exploitation des ponts roulants et portiques ;

Thème H - Accessoires de levage et règles d'élingage ;

Thème I - Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques.

Formation pratique sur zone d'évolution par catégorie (10 heures 30) - suivant le référentiel de savoir-faire pratique (annexe 2 de la R484 CNAM).

Thème A - Prise de poste et vérification.

Thème B - Conduite et manœuvres.

Thème C - Fin de poste - opération d'entretien quotidien - maintenance.

Thème D - Conduite au moyen d'une commande au sol (en option pour la catégorie 2).

Dernier jour : Évaluations-tests (7 heures) - suivant le référentiel (Annexe 3 de la R484 CNAM).

Évaluation théorique commune à toutes les catégories (1 heure +/- 10 minutes), la réussite à épreuve théorique nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 sur l'ensemble du test ;
- Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
- Et du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de cette épreuve.

Suivi de l'évaluation pratique par catégorie (1 heure par unité de test, voir nota), la réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ;
 - Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
 - Et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème ;
 - Et du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de ces épreuves.
- Nota :** En cas d'ajournement d'une des deux parties du test CACES®, le candidat conserve dans ce même centre, le bénéfice de la partie réussie durant 12 mois.

Suivi de l'évaluation pratique optionnelle, sur demande, l'option commande au sol sur la catégorie 2, la réussite à l'épreuve pratique de cette option nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 35/50 à l'ensemble du test ;
- Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
- Et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème ;
- Et du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de cette épreuve.

Important : l'option commande au sol de la catégorie 2 ne peut être validée sans valider la cabine le même jour avec le même testeur.

Nota : un testeur est limité à 6 unités de test pratique par jour.

Catégorie 1 et 2 = 0.75 unité de test donc 8 tests par jour et testeur.

Option télécommande = 0,5 unité de test

Suite de parcours et passerelles possibles

Une fois le CACES® R484 catégorie 1 obtenu, les stagiaires peuvent envisager une spécialisation vers la catégorie 2 (commande en cabine). D'autres formations CACES® (chariots, nacelles, engins de chantier) sont également accessibles, tout comme des évolutions vers des postes à responsabilité ou des fonctions de formateur.

Métiers - Débouchés

À l'issue de la formation, les participants peuvent exercer des métiers tels que pontier, cariste, opérateur logistique, magasinier, ou encore agent de production. Ces postes sont principalement présents dans les secteurs de l'industrie, de la logistique, de la métallurgie ou de la maintenance. Le CACES® R484 est souvent une condition indispensable pour occuper ces fonctions.

Validation et certification

Délivrance en fin de formation d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs acquis ainsi qu'une attestation de réussite provisoire au CACES® à chaque participant.

Et suite à la formation :

Délivrance d'un certificat de réalisation individuel mentionnant l'avis de validation (favorable ou défavorable).

Obtention d'une autorisation de conduite pré rédigée de la ou des catégories et option(s) concernées et du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) après validation par le stagiaire de la partie théorique et pratique notées par le testeur. En cas d'échec, nous délivrons uniquement une attestation d'échec mentionnant la(les) partie(s) qui a(ont) causé cet échec avec une durée préconisée pour une session de ratrappage.

Version documentaire

2024